



1825
boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3H 1R4

ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

téléphones 514 937 6168
800 599 6168
télécopieur 514 933 0242
courriel info@oaq.com
toile www.oaq.com

COMMUNIQUÉ

L'Ordre des architectes en faveur de l'encadrement de l'inspection préachat

Montréal, le 5 avril 2013 – Tout comme l'Association des consommateurs pour la qualité dans la construction (ACQC), l'OAQ souhaite un encadrement législatif de l'inspection préachat.

L'inspection préachat n'est pas obligatoire au Québec. Par ailleurs, même si un grand nombre d'acheteurs y ont recours, ils ne sont pas pour autant à l'abri d'irrégularités puisque « n'importe qui peut se prétendre inspecteur en bâtiment », comme le souligne l'ACQC. Afin de mieux protéger le public, l'Ordre souhaite qu'une loi encadre la pratique de l'inspection préachat au Québec, autour de laquelle s'est érigée une industrie imprévue.

C'est d'ailleurs en réponse à cette situation que l'Ordre des architectes s'est allié, en 2006, avec l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (OEAQ) et l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ). Ensemble, ils ont créé des normes de pratique professionnelle et un site Internet répertoriant leurs membres inspecteurs qui endossent ces normes et disposent d'une assurance responsabilité professionnelle couvrant cette activité : www.inspectionpreachat.org.

Les trois ordres professionnels voulaient non seulement souligner l'importance d'avoir recours à un professionnel, mais également offrir aux acheteurs un outil leur permettant de communiquer avec un inspecteur compétent et reconnu.

Une intervention législative soumettant les inspecteurs à une certification normalisée serait appropriée, mais on pourrait aller encore plus loin. L'OAQ appuie notamment la proposition de l'ACQC de mettre en place un encadrement législatif de l'inspection préachat pour les petits bâtiments résidentiels et les unités de copropriété. La mesure serait facile à mettre en



œuvre puisqu'il existe des précédents en Alberta et en Colombie-Britannique.

L'OAQ s'efforce de contribuer au bien-être et à l'essor de la société québécoise par la promotion de la qualité dans la conception et la production architecturales. Il a pour principale mission la protection du public, et privilégie une démarche d'ouverture et d'échange avec ce dernier.

www.oaq.com

- 30 -

Renseignements:
Pierre Frisko
Directeur des communications
514-937-6168, poste 223
